



Supplément Senior Ligue de l'ARSLS

1. Location des terrains facturée par la Ville de Repentigny :

Coût 860,00 \$

Ce montant est une prévision basée sur 10 matchs locaux joués sur des terrains de Repentigny. Soit 6 matchs sur terrain synthétique (110,00 \$ chaque match) et 4 matchs sur terrain naturel (50,00 \$ chaque match).

À la fin de la saison nous calculons pour chaque équipe le nombre de matchs locaux réel, influencé par le nombre d'équipes dans votre division et/ou les matchs annulé non remis et/ou autres situations. De là, nous calculons la différence entre le montant payé et le coût réel de location et le surplus vous est remis ou la différence vous est réclamée.

Veillez noter que nous vérifions minutieusement la facture de la Ville de Repentigny pour chaque équipe et ce, sans exception. Les tarifs de location exposés ici sont basés sur les tarifs 2013 établis par la ville de Repentigny. À ce jour nous n'avons pas été avisés d'une augmentation pour 2014. Advenant une augmentation, nous vous en aviserons dès que la ville nous l'aura communiqué.

2. Réserve pour location des terrains par la Ville de Repentigny :

Réserve de 150,00 \$

Afin d'éviter d'avoir à vous réclamer un potentiel montant supplémentaire en octobre pour la location des terrains, nous demandons une réserve.

Cette réserve vous est entièrement remise si votre paiement de location était suffisant. Par contre ce montant servira de tampon si au contraire votre facture de location est supérieure à 860,00 \$.

Nous vous garantissons qu'aucun montant supplémentaire, au delà de ce que la Ville de Repentigny vous facture, ne vous sera réclamé pour la location de terrains. Le Club Soccer Repentigny ne retire aucun bénéfice de cette tarification.

3. Frais d'administration facturé par le Club Soccer Repentigny :

Coût 75,00 \$

Nous devons charger ce frais d'administration qui représente 4,69 \$ par personne pour une équipe de 16 joueurs ou joueuses.

Ce frais d'administration vous est facturé parce que le service offert à la catégorie senior requiert une charge additionnelle de travail à celui effectué pour les catégories juvéniles (Administration des frais et des paiements, affiliation des joueuses et joueurs par le personnel, vérifications des factures, communications avec l'Association Régionale de Soccer Lanaudière ...etc.).

Le Total des items 1, 2 et 3 est payable au : Club Soccer Repentigny	Coût total de 1 085,00 \$
---	--------------------------------------

4. Frais d'arbitrage facturés par l'Association Régionale de Soccer Lanaudière :

Coût 1 396,88 \$

Les frais d'arbitrage sont entièrement et uniquement établis et à la fois gérés par l'Association Régionale de Soccer Lanaudière. Il s'agit d'un montant forfaitaire qui est le même pour chaque équipe de la ligue, hommes ou femmes. Ce montant inclut les matchs de saison régulières et ceux de séries de fin de saison.

Aucun remboursement ne vous sera accordé par l'Association Régionale de Soccer Lanaudière pour l'arbitrage, pas plus que ne vous sera réclamé de facturation supplémentaire. Vous devrez nous remettre un chèque fait à l'ordre de l'Association Régionale de Soccer Lanaudière, chèque que nous leur remettrons en votre nom.

Frais d'arbitrage payables à : l'Association Régionale Soccer Lanaudière	Coût total de 1 396,88 \$
---	--------------------------------------

5. Frais d'affiliation pour un joueur régulier: 166,00 \$

Vous devez présenter une liste d'au moins 16 joueurs ou joueuses réguliers. Chacun de ces joueurs doit payer ce montant par chèque au nom de Club Soccer Repentigny.

Frais d'affiliation payables à : Club Soccer Repentigny	Coût de 166.00 \$ par Joueur / Joueuse
--	---

6. Frais d'affiliation pour un joueur réserve : 75,00 \$

Le joueur réserve peut jouer un total de 6 matchs en tout pour l'ensemble des équipes seniors. Dès qu'il a atteint le total de 6 matchs, il ne peut plus agir à titre de joueur réserve pour aucune équipe. Veuillez donc vous assurer du nombre de matchs joués par le joueur que vous désirez utiliser à titre de joueur réserve. Vous pouvez affilier ces joueurs après la date limite d'inscription

7. Équipements :

Le club vous remettra un polo pour chaque entraîneur (maximum de trois entraîneurs), un set de chandail, des dossards, des ballons et des plots. Si votre équipe achète ses chandails, aucun crédit ne vous sera accordé. Sauf les polos, tous ces équipements doivent nous être remis à la fin de la saison.

8. Date limite d'inscription à l'ARSL

La date limite d'inscription à l'ARSL est lundi le 17 mars 2014. Au plus tard vendredi le 14 mars, vous devez nous remettre votre liste de joueuses ou joueurs avec un chèque de 166,00 \$ pour chaque joueur, plus un ou plusieurs chèques au nom de Club Soccer Repentigny pour le montant de 1 085,00 \$ et plus un ou plusieurs chèques à l'ordre de l'ARSL pour le montant de 1 396,88 \$. Si vous ne pouvez pas compléter ces formalités au plus tard lundi le 14 mars, nous ne pouvons pas vous garantir que l'ARSL acceptera votre inscription.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Richard Lebrun au 450-581-3604 poste 6104 ou à rlebrun @csrepentigny.com

Sommaires des coûts :

Location de terrains payable à : Club Soccer Repentigny	860.00\$
Réserve location des terrains payable à : Club Soccer Repentigny	150.00\$
Frais d'administration payable à : Club Soccer Repentigny	75.00\$
Frais d'affiliation payable à : Club Soccer Repentigny	Coût de 166.00 \$ par Joueur / Joueuse

Frais d'arbitrage payable à : l'Association Régionale de Soccer Lanaudière	Coût total de 1 396,88 \$
---	--------------------------------------

Exemple pour un équipe de 16 joueurs / joueuses :

$\$860.00 + \$150.00 + \$75.00 = \1085.00 total pour l'équipe

$\$1085.00 / 16 = \67.00 Par Joueur / Joueuse

$\$67.00 + \$166.00 = \$233$

Chèque à l'ordre du Club Soccer Repentigny de \$233.00 par joueur / joueuse

$\$1396.00 / 16 = \87.00

Chèque à l'ordre du L'ARSL de \$87.00 par joueur / joueuse

$\$233.00 + \$87.00 = \$320.00$

Grand total par joueur / Joueuse de \$320.00